



BRICQUEBEC EN COTENTIN

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Lot 1 : ACQUISITION D'UN ENGIN D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS NEUF

- Tondeuse autoportée mulching avec coupe frontale

Lot 2 : ACQUISITION D'UN ENGIN DE CHANTIER D'OCCASION

- Compacteur 2,6t
-

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :
Lundi 6 mai 2024 à 12 heures

Ville de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
Place de la Mairie - BP 31
50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	
1.2 - Mode de passation	
1.3 - Décomposition de la consultation	
1.4 - Nomenclature	
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	
2.2 - Forme juridique du groupement	
2.3 - Variantes et options	
2.4 - Délai d'exécution	
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.1 - Documents à produire	
5.2 - Présentation des variantes, le cas échéant	
5.3 - Présentation des variantes exigées	
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
6.1 - Transmission électronique	
6.2 - Transmission sous support papier	
7 - Examen des candidatures et des offres.....	8
7.1 - Sélection des candidatures	
7.2 - Attribution des marchés	
7.3 - Suite à donner à la consultation	
8 - Renseignements complémentaires	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	
8.2 - Procédures de recours	
8.3 - Annexes - Pièces jointes	

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Lot 1 : ACQUISITION D'UN ENGIN D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS NEUF

- Tondeuse autoportée mulching avec coupe frontale

Lot 2 : ACQUISITION D'UN ENGIN DE CHANTIER D'OCCASION

- Compacteur 2,6t

Lieu d'exécution : Ville de Bricquebec-en-Cotentin - Place de la Mairie - BP 31 - 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique (CCP).

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché comporte deux lots :

- Lot 1 : ACQUISITION D'UN ENGIN D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS NEUF : Tondeuse autoportée mulching avec coupe frontale
- Lot 2 : ACQUISITION D'UN ENGIN DE CHANTIER D'OCCASION : Compacteur 2,6t

1.4 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

N° de lot	Code principal	Description
1	16311000-8	Tondeuses à gazon
2	43315000-4	Compacteurs

2 - Conditions de la consultation

Nul n'est admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour garantir le succès de la fourniture.

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **CENT VINGT JOURS (120 jours)** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à (aux) l'attributaire(s) du marché.

2.3 - Variantes et options

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (offre de base).

Aucune variante n'est exigée.

Ils peuvent cependant présenter, conformément à l'article R.2151-8 du CCP, une offre comportant des variantes ou suggestions. Le cas échéant, l'incidence financière sera chiffrée.

2.4 - Délai d'exécution

La livraison des matériels aura lieu dès notification du marché et dans les délais indiqués à l'acte d'engagement en accord avec le service concerné.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat

Le délai de livraison des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'article 6 de l'acte d'engagement, la date de livraison sera fixée en accord avec le service concerné.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront pris sur les fonds propres de la collectivité et payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le comptable assignataire chargé des règlements est : M. le Trésorier Municipal de Valognes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des charges (CC).

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation :

<https://marchespublicsmanche.fr>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

5.1 - Documents à produire

Les dossiers (candidature et offre) seront à déposer sur la plate-forme de dématérialisation :

<https://marchespublicsmanche.fr>

avant les date et heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

La réponse par voie dématérialisée est obligatoire. L'offre papier est un motif d'irrégularité.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R.2143-3 à R.2143-4 du code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Formulaire DC1 - Lettre de candidature, dûment renseigné et habilitation du mandataire par ses cotraitants complétée, datée et signée
Déclaration sur l'honneur visée à l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Formulaire DC2 - Déclaration du candidat, dûment renseigné et accompagné des documents suivants :
Copie des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Professionnelle

Renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

Libellés
Références et liste des travaux en rapport avec l'objet de la consultation, éventuellement accompagnées d'attestations de bonne exécution des travaux pour les trois dernières années d'exercice
Description des effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
Description du matériel technique et de l'outillage dont dispose l'entreprise pour la réalisation de prestations de même nature
Une présentation des certificats de qualification professionnelle : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de cotraitance ou de sous-traitance, tous ces documents devront être rédigés pour chaque membre du groupement.

En cas de sous-traitance : il faudra fournir en plus l'imprimé DC4 (la déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique), l'attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Pièces de l'offre :

- Acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des charges (CC)
- Devis détaillé
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes, le cas échéant

Les candidats présenteront, le cas échéant, un dossier « Variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant les dates et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marchespublicsmanche.fr>

L'entreprise doit s'assurer aux prérequis techniques de la plateforme (voir le site <https://marchespublicsmanche.fr>).

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le mode de transmission est global. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux sous-dossiers comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après les date et heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles : .docx / .rtf / .pdf / .xlsx.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualité, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

6.2 - Transmission sous support papier

La réponse par voie dématérialisée est obligatoire. L'offre papier est un motif d'irrégularité.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **10 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-6 et R.2152-1 à R.2152-5 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Pour les deux lots

Critères	Pondération
Prix des prestations	60 points
Valeur technique	20 points
Délai de livraison	15 points
Garantie	5 points

Le maître d'ouvrage choisit librement l'offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération, conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation :

- Notation pour le critère « prix des prestations » :
La note est calculée sur le coût global :
$$\text{note de l'offre} = \frac{\text{montant de l'offre moins disante} \times 60}{\text{montant de l'offre}}$$
- La notation du critère « valeur technique » sera faite sur les bases suivantes :

Appréciation	Note
Réponse nulle	0 %
Réponse insuffisante	10 %
Réponse moyennement satisfaisante	40 %
Réponse correcte	75 %
Réponse très complète	100 %

- La notation des critères « délai de livraison » et « garantie » sera faite sur les bases suivantes :

Délai de livraison :

La note est calculée sur le délai de livraison : note de l'offre =
$$\frac{\text{délai de l'offre mieux disante (délai le plus court)} \times 15}{\text{délai de l'offre}}$$

Garantie :

La note est calculée sur la durée de garantie : note de l'offre =
$$\frac{\text{Durée de garantie de l'offre} \times 5}{\text{Durée de garantie de l'offre mieux disante (durée la plus longue)}}$$

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées sur le devis détaillé, celui-ci sera rectifié en conséquence.

L'entreprise sur le point d'être retenue sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **6 jours** à compter de la réception de la lettre l'informant de la décision de retenir son offre.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande, au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marchespublicsmanche.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification (sous réserve d'avoir transmis une adresse électronique valide) **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Caen
3, rue Arthur Leduc - BP 25086
14050 Caen Cedex 4

Tél : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17 - Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat)
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen
(coordonnées ci-dessus)

8.3 - Annexes - Pièces jointes

- ✓ Acte d'engagement
- ✓ CCAP
- ✓ CC